

N° 5716⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2008-2009

PROJET DE LOI

**sur le dépôt par voie électronique auprès du registre
de commerce et des sociétés modifiant**

- le titre I de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et
- la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT**

(5.3.2009)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission juridique a décidé, en sa réunion du 5 mars 2009, de retirer les deux amendements figurant sous le point intitulé „*B. Amendements adoptés par la Commission juridique*“ du courrier envoyé au Conseil d'Etat en date du 9 octobre 2008 (doc. parl. 5716⁶).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de la Chambre des Députés,

Lucien WEILER

